

Les budgets gérés par la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes

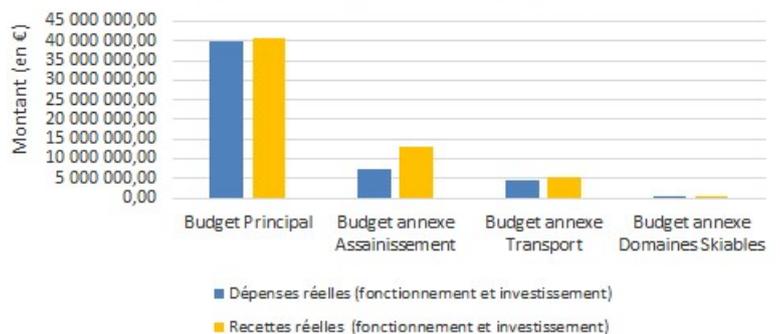
La 2CCAM enregistre ses dépenses et recettes dans 4 budgets distincts. Le premier, et le plus important, est le Budget Principal qui regroupe les opérations afférentes à la gestion des déchets, aux installations sportives, à l'exercice de la compétence tourisme, les programmes liés à l'habitat mais aussi les charges liées aux emprunts, entre autres. Elle perçoit également des recettes issues de la fiscalité, des dotations de l'État ou des produits des services aux usagers.

Le second budget est destiné au service d'assainissement qui est défini en comptabilité publique comme un service à caractère industriel et commercial. C'est-à-dire que les recettes générées par les usagers (les clients du service) doivent couvrir l'intégralité des dépenses (traitement des eaux usées, entretien des installations, création de réseaux, etc.).

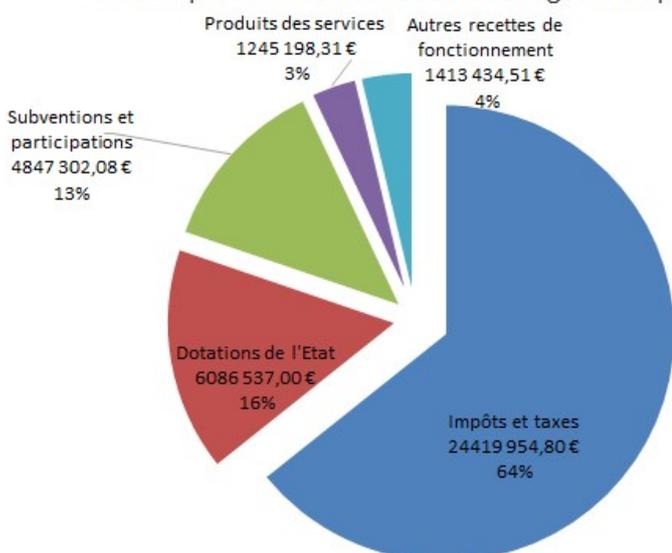
Le troisième budget est celui du Transport, qui a été créé au printemps 2022 afin de répondre à l'obligation de suivre cette compétence sur un budget individualisé puisque tout comme le budget Assainissement il s'agit d'un SPIC (service à caractère industriel et commercial).

Enfin le budget annexe Domaines Skiabiles, qui lui aussi est un SPIC, a été créé au cours de l'exercice 2023 suite à la prise de compétence sur ce domaine d'activité. Il retrace l'exploitation des stations de ski implantées sur le territoire.

Part représentative des budgets dans le total des dépenses et recettes de la 2CCAM, selon le compte administratif 2023



Recettes de fonctionnement
du Compte Administratif 2023 du Budget Principal



Les recettes de fonctionnement du Budget Principal

En 2023, les recettes fiscales sont en progression par rapport à l'année 2022, toujours en raison d'une inflation forte, qui impacte les bases fiscales annuelles.

Les dotations versées par l'État aux collectivités est le second poste de recettes de la 2CCAM. Elles sont stables par rapport à l'exercice précédent.

En 2023, les recettes issues des services sont en recul en comparaison de l'exercice 2022, notamment celles provenant des entrées constatées au centre aquatique.

Les dépenses de fonctionnement du Budget Principal

La gestion des déchets (collecte, traitement, exploitation des déchèteries, prévention) est le principal poste de dépenses de la collectivité. Il subit une forte progression du fait de l'inflation impactant l'actualisation des marchés de collecte et de tri.

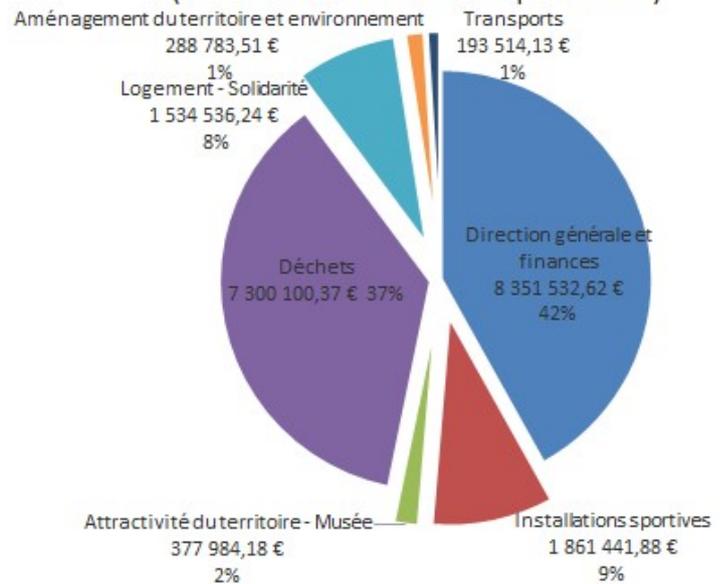
Le budget principal supporte les dépenses liées au personnel affecté aux activités transport ainsi que quelques dépenses relatives au service Transport avant la création du budget annexe.

Un certain nombre d'opérations sont enregistrées dans le pôle « Direction Générale et finances » comme le remboursement des intérêts d'emprunt (198 267,94 €), le reversement de la taxe GEMAPI au SM3A (958 528 €), le reversement du loyer de la gendarmerie de Scionzier (549 999,96€) ou encore la subvention à Cluses Arve et montagnes Tourisme (650 000 €) et aux budgets annexes (1 200 000 € au transport et 150 000 € aux domaines skiables).

Les attributions de compensation (non intégrées au graphique ci-contre) correspondent à la fiscalité issue de l'ancienne taxe professionnelle perçue par la communauté de communes dès sa création, qu'elle reverse à ses communes membres, déduction faite des sommes nécessaires à l'exercice de ses compétences. Elles s'élèvent en 2023 à 14 788 966 € et sont en diminution pour permettre le financement des domaines suivants : zones d'activités économiques, zones activités touristiques et la mise en œuvre des services communs (système d'information géographique, subventions, archives, informatique).

Dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2023 du Budget Principal

(hors attributions de compensation)



En 2023, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes a versé la dotation de solidarité communautaire dans les domaines suivants :

- DSC 2023, obligatoire liée au contrat de ville, en raison de l'absence de pacte financier et fiscal : 706 527 €
- DSC tourisme : 123 136,29 €, il s'agit de la prise en charge de la moitié du déficit constaté sur la saison 2022/2023.

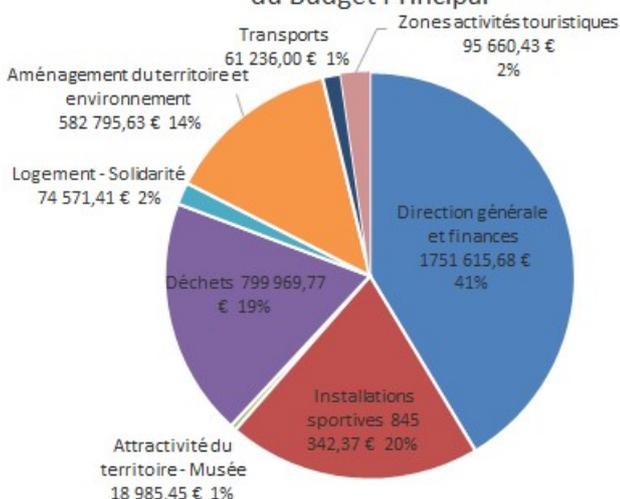
Les dépenses d'investissement du Budget Principal

En matière d'investissement, l'année 2023 a été marquée pour les installations sportives par la restructuration de la piste d'athlétisme (845 342,37 €) et l'isolation des tennis couverts (496 214,41 €).

La 2CCAM poursuit le renouvellement de son parc de points d'apport volontaire (déchets ménagers et tri) ainsi que des travaux dans les déchetteries pour 799 969,77 €.

Enfin, dans le pôle « Direction générale et finances » on retrouve le remboursement du capital des emprunts (652 512,88 €), les travaux pour l'aménagement du futur siège (191 038,80 €), diverses opérations liées à la compétence Tourisme pour 95 660,43 €, entre autres.

Dépenses d'Investissement du Compte Administratif 2023 du Budget Principal



Les recettes d'investissement du Budget Principal

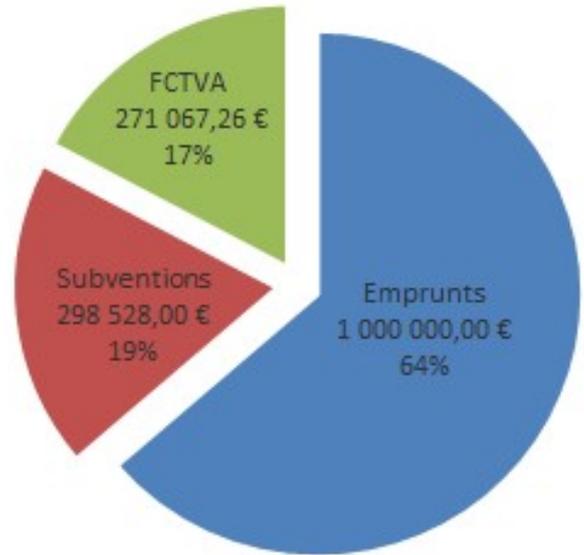
La Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes a contractualisé un emprunt en 2023 à hauteur de 1 000 000 €.

Elle bénéficie également du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) qui permet aux collectivités dont les activités ne sont pas assujetties à la TVA de récupérer environ 16% du montant des dépenses éligibles sous forme de reversement.

Elle perçoit régulièrement des subventions suite à la réalisation de projets comme ceux engagés pour la rénovation des installations sportives.

Il est à noter que la majeure partie des investissements sont autofinancés, c'est-à-dire que la 2CCAM utilise l'épargne qu'elle est en capacité de dégager de son fonctionnement et les excédents qu'elle a pu reporter des années précédentes.

Recettes d'Investissement du Compte Administratif 2023 du Budget Principal



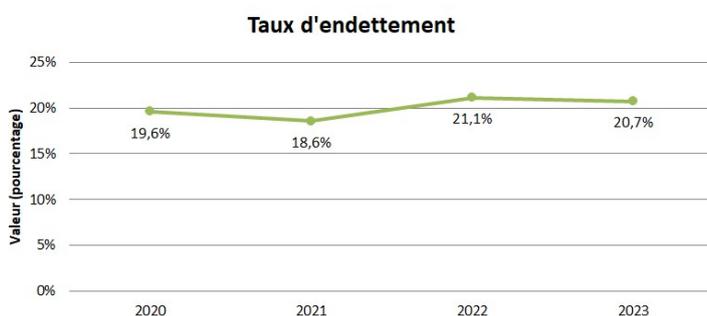
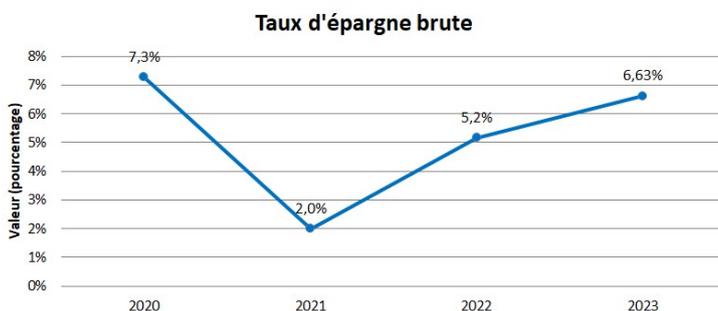
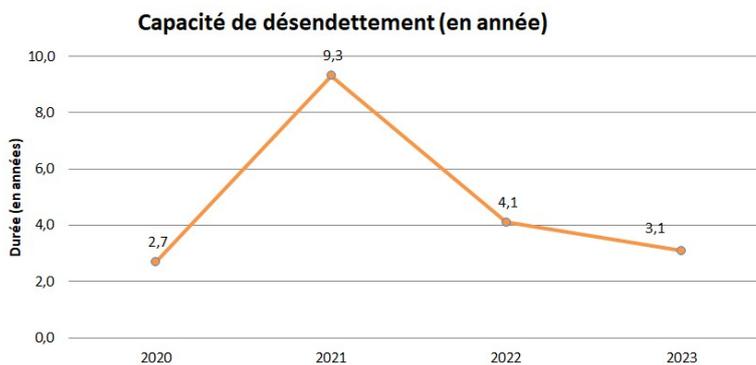
Les indicateurs pertinents d'analyse

Pour analyser sa santé financière, la 2CCAM mesure 3 indicateurs principaux.

La capacité de désendettement évalue le temps qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'ensemble de sa dette si elle affectait toutes ses ressources disponibles (épargne) à ce poste de dépense. La 2CCAM se situe à un très bon niveau puisque sa capacité de désendettement est de 3,1 années alors qu'il est recommandé de ne pas excéder 10 ans.

Le taux d'épargne brute mesure la capacité d'une collectivité à dégager de l'épargne pour financer des projets en investissement. La moyenne nationale se situe à 17,6%.

Enfin, le taux d'endettement apprécie le poids de la dette dans le total du budget. Ici encore la 2CCAM dispose d'un indicateur très positif puisque la moyenne nationale est de 83,6%.



Le budget annexe d'Assainissement

Le service public d'assainissement est considéré comme un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) et doit donc faire l'objet d'une gestion différenciée des autres compétences exercées par la 2CCAM.

Il regroupe l'assainissement collectif, mais également l'assainissement non collectif ou encore le dispositif Arve Pure qui contrôle et accompagne les entreprises dans l'évolution de leurs moyens de production pour réduire les rejets polluants dans les réseaux et le milieu naturel.

La principale source de financement provient des redevances d'assainissement payées par les usagers. Celle-ci est réglée selon le volume d'eau consommé.

La Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) est réglée de manière ponctuelle par les propriétaires d'habitations qui sont nouvellement raccordées au réseau d'assainissement collectif et pour les résidences dont la surface habitable est augmentée, lors de travaux notamment.

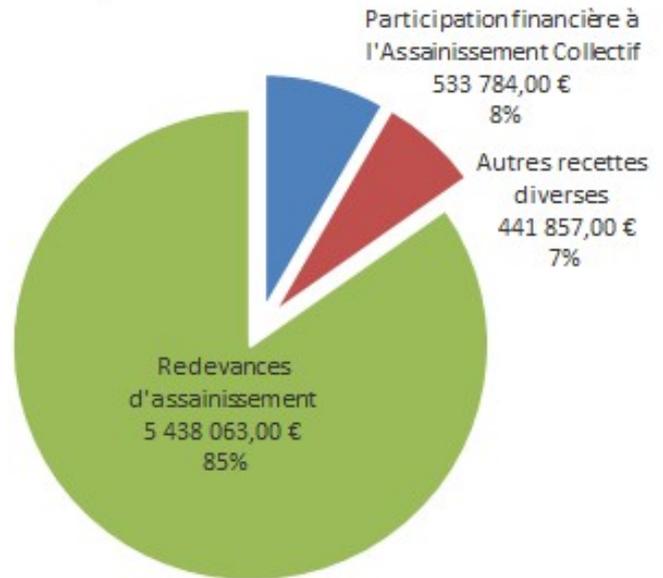
Au niveau des dépenses, le traitement des eaux usées des résidents des communes de Cluses, Marnaz, Saint-Sigismond, Scionzier et Thyez est effectué à la station d'épuration (STEP) de Marignier, qui est gérée par le SYDEVAL. Les habitants de la commune de Mont-Saxonnex voient leurs eaux usées traitées à la station d'épuration de Bonneville, sous gestion de la Régie des Eaux Faucigny Glières.

Sur le reste du territoire, la 2CCAM dispose de stations sur les communes d'Arâches-la-Frasse, Magland, Nancy-sur-Cluses, Le Reposoir et sur le secteur de Flaine. Leur gestion est déléguée à un prestataire, via une concession, qui se rémunère par une fraction de la redevance d'assainissement.

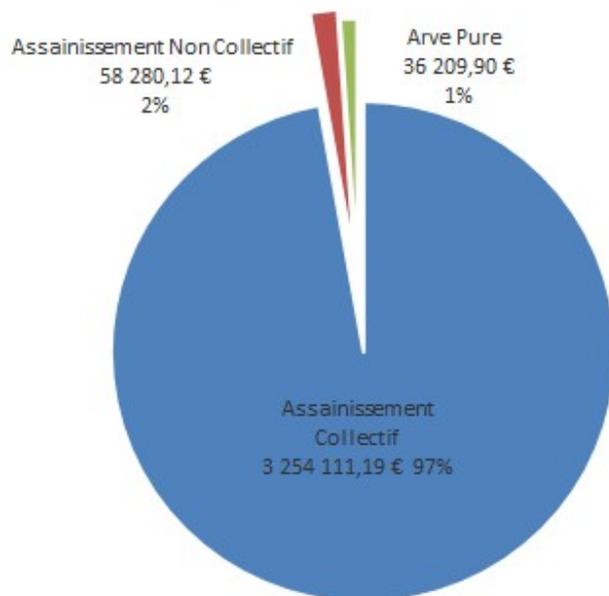
La 2CCAM a engagé en 2023 de nombreux travaux pour un montant de 2,4 millions d'euros, dans le cadre du Plan Pluriannuel des Investissement.

Pour financer ces travaux, la 2CCAM a eu recours à l'emprunt en 2023 pour un montant de 2 millions. Elle bénéficie de nombreuses subventions provenant de l'État, du Département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour un montant global de 694 230,84 €.

Recettes de fonctionnement du Compte Administratif 2023 du Budget annexe Assainissement



Dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2023 du Budget annexe Assainissement



Le budget annexe Transports

Le service public de transports est tout comme l'assainissement un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) et doit donc faire l'objet d'une gestion différenciée des autres compétences exercées par la 2CCAM.

Ce budget regroupe le transport scolaire, le transport urbain, le transport à la demande et la mobilité douce.

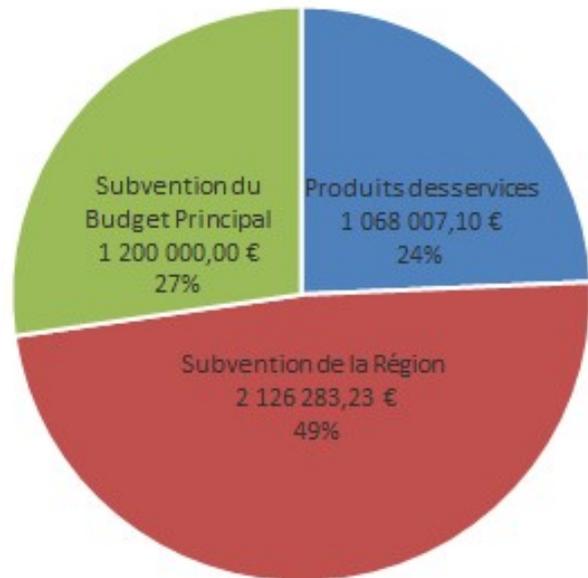
Les tarifs appliqués aux usagers et la subvention reçue de la Région ne permettant pas de couvrir le coût du service, les recettes sont complétées par le versement par le budget principal de la 2CCAM d'une subvention d'équilibre telle que prévue par l'article 1221-12 du Code des Transports et le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L2224-2.

Au niveau des dépenses, les principaux postes concernent le règlement des circuits de transports urbains et scolaires aux prestataires de la collectivité dans le cadre d'un marché public.

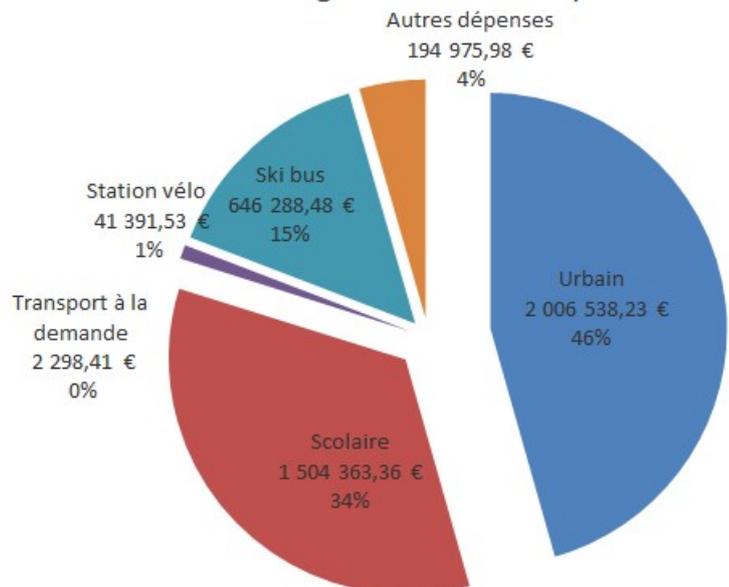
Les autres dépenses sont liées à des études pour le plan de mobilité et l'aménagement des pistes cyclables dans les communes balcons, mais également des frais pour la station vélo, la communication d'informations sur le réseau entre autres.

En 2023, le budget supporte également les frais liés à la mise en œuvre des skibus, qui en 2022 était encore supporté par le budget principal. Il s'agit d'une ligne de transport pour les stations de Flaine et les Carroz, qui est prise en charge par la 2CCAM mais qui est financée par une participation de la SOREMAC et de GMDS .

Recettes de fonctionnement du Compte Administratif 2023 du Budget annexe Transports



Dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2023 du Budget annexe Transports



Le budget annexe Domaines skiables

Il s'agit du tout dernier budget mis en activité par la 2CCAM en décembre 2023, ce qui explique le très faible volume d'opérations réalisées sur l'exercice.

La 2CCAM a modifié ses statuts afin de déterminer les périmètres des zones d'activités touristiques pour lesquelles elle est compétente. Ainsi les remontées mécaniques des stations du Mont-Saxonnex, de Nancy sur Cluses pour Romme, du Reposoir ainsi que le plateau nordique d'Agy sont entrés dans son domaine de compétence. Dès lors les communes ont dû procéder à la dissolution de leur budget annexes Remontées mécaniques et transférer leurs activités à la 2CCAM.

Ce budget comme les 2 autres budgets annexes est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) et doit donc faire l'objet d'une gestion différenciée des autres compétences exercées par la 2CCAM.

Ce budget regroupe l'exploitation et les investissements des stations de remontées mécaniques des communes balcons : Le Reposoir, Romme sur Cluses, le Mont-Saxonnex et le plateau nordique d'Agy.

Les tarifs appliqués aux usagers ne permettant pas de couvrir le coût du service, les recettes sont assurées par le versement par le budget principal de la 2CCAM d'une subvention d'équilibre telle que prévue par le Code des Transports et le Code Général des Collectivités Territoriales.

Au niveau des dépenses, les principaux postes concernent la mise en service de l'exploitation des remontées mécaniques pour la saison hivernale 2023/2024.

Dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2023 du Budget annexe Domaines Skiables

